

Initiatives ministérielles

gouvernement estime avoir droit à des félicitations pour avoir cette année augmenté les crédits de la somme minable de 7 000 \$, ce qui les fait remonter à 147 000 \$.

Il faut adopter des programmes conséquents de soutien du revenu pour toutes les femmes du Canada. Au contraire, c'est l'érosion de l'AC. Les barèmes d'aide au revenu sont pitoyables au Canada. Toutes les études signalent un niveau bien au-dessous du seuil de la pauvreté. La plupart des mères inscrites à l'assistance sociale n'ont de quoi nourrir leurs enfants que pendant deux ou trois semaines par mois. Le salaire minimum des femmes ne représente que 66 p. 100 de celui des hommes. Dans les banques, ce pourcentage est de 56 p. 100 seulement de celui des hommes.

• (1650)

Il faut que le gouvernement fasse quelque chose de concret au sujet des salaires réels des femmes. On nous a parlé de garderies de jour. L'absence d'un régime universel, adéquat, accessible, abordable de garderies de jour met les femmes dans une situation pour ainsi dire impossible, lorsqu'elles sont le seul soutien de famille ou même l'un des principaux et qu'elles ont à décider si elles vont mener leur grossesse à terme. Nous avons réduit les prestations aux parents adoptifs. La pauvreté est une des raisons pour lesquelles les femmes veulent un avortement. Pourtant, au Canada, nous ne faisons rien au sujet des 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

Pour terminer, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, j'épérais que ce projet de loi garantirait l'accès à tous les services médicaux, y compris ceux visant à mettre un terme à une grossesse. Cela n'y figure pas. Deuxièmement, je craignais la limitation et la recriminalisation de l'avortement et nous l'avons.

Je suis convaincu que les Canadiennes sont capables, par elles-mêmes, en consultation avec leur médecin—sans que celui-ci soit menacé de sanctions pénales—de décider. J'estime que la Chambre devrait exprimer sa confiance dans la sagesse des Canadiennes.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a dit à un moment qu'en vertu de la mesure législative, la décision ne serait pas prise par une femme, mais par un médecin. Le député pourrait-il me dire dans quelles interventions médicales il n'en serait pas ainsi.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je pourrais vous en citer des quantités. Dans ce cas précis, la femme peut décider qu'elle veut un avortement. Par exemple, parce qu'elle estime que sa santé psychologique est menacée. La mesure n'en tient pas compte. C'est le médecin qui prend la décision, mais il doit le faire en se basant sur une définition restrictive et sous la menace de sanctions pénales.

Il y a toutes sortes d'interventions qui sont du domaine médical et qu'une personne peut choisir de subir ou non. Le médecin décide ensuite si c'est médicalement justifié et s'il peut en résulter des complications d'ordre médical. Une fois ces questions réglées à sa satisfaction, il intervient. Il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous préoccupe. Le médecin n'est pas libre de dire: «Écoutez, sur le plan médical, je peux pratiquer cet avortement sans conséquences médicales pour la femme concernée et sans mettre sa santé en danger. D'ailleurs, un avortement serait peut-être mieux pour sa santé», mais il n'a pas le droit de le dire. C'est peut-être tout simplement parce que cette femme lui dit, «J'ai quinze ans. Et je ne veux pas être une mère à quinze ans.» Mais ce médecin n'a pas le droit de pratiquer un avortement en pareille circonstance.

M. Harvard: Monsieur le Président, j'ai une question à poser moi aussi. Je veux que le député de Surrey-Nord sache que je comprends ses raisons. Je crois, moi aussi, en la compétence des femmes. Je crois à l'intégrité des femmes. Je crois que, pour une question aussi délicate, aussi complexe, aussi personnelle, voire aussi difficile à trancher que l'avortement, la femme est, pour ainsi dire, mieux en mesure de décider que l'État. J'ai toujours pensé que les femmes sont des êtres d'une grande intégrité et qu'elles ne prennent pas cette question à la légère. Certaines se disent pour le libre choix en matière d'avortement. J'ai travaillé avec bon nombre d'entre elles et je ne crois pas qu'elles soient en faveur de l'avortement. Je doute qu'il existe une seule femme au Canada, du moins parmi celles que je connais, qui aimerait se faire avorter. C'est une décision extrêmement difficile à prendre.

La partie difficile du projet de loi est celle qui laisse cette décision entre les mains de la femme et de son médecin. Le député de Surrey-Nord croit que c'est une erreur de laisser la responsabilité du choix au médecin, que c'est la femme qui devrait décider. Je veux donc lui demander s'il pense que ce projet de loi, une fois adopté, donnera lieu à bien des malhonnêtetés.